

Département du Rhône  
**Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien**

Siège : Hôtel de Ville – 69 700 Givors  
Tél : 04 72 49 18 39 Fax : 04 72 49 18 19

## Compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2015

Présidence B. D'Aniello Rosa

Membres présents : M. Olivier LANORE, Mme Virginie OSTOJIC, M. Fernand FURST, M. Gilles PERRET, M. Pierre GONON, M. Vincent MOREL, M. Joseph JIMENEZ, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

Autres : Mme Murielle Papirnyk (chargé de mission SIGR).

### Déroulement et décisions :

Mme la Présidente ouvre ce comité syndical et constate que le quorum est atteint.

## **Avancement des dossiers**

### **Etude Gier de ChâteauNeuf à Saint Romain en Gier**

Les scénarios seront présentés le 14 décembre 2015, lors du comité de pilotage qui a lieu à Trèves.

### **Echelles limnimétriques**

Le SIGR a fait poser des échelles limnimétriques :

- à Givors : Gier : sur une pile du pont de Montrond
- à Givors : Cotéon : en rive gauche en amont du pont de la route d'Echallas
- à Saint Romain en Gier : sur la pile centrale du pont de la RD 103

L'objectif est de pouvoir, à terme, estimer le débit du cours d'eau d'après la hauteur d'eau qui sera observée sur le terrain.

Cela nécessitera un suivi régulier, consistant à relever les hauteurs d'eau observées ainsi que les débits donnés sur les stations de mesure sur Vigicrue. Sur les ponts de Givors, ce suivi sera effectué par le SIGR (Murielle Papirnyk) avec les services de la Ville de Givors (Christophe Pel). Sur Saint Romain en Gier, ce suivi sera effectué par la municipalité (Virginie Ostogic).

### *Contrôles et alertes existant actuellement*

Des questions sont posées sur les contrôles et alertes existant actuellement. Les sites de Vigicrue et de SAPHYRAS permettent un suivi et le début de l'alerte.

### *Vigicrue :*

Ce site permet de suivre les données de débit et de hauteur d'eau quasiment en temps réel (décalage du pas de temps). Il est en libre accès.

Accès à Vigicrue (Ministère de l'Ecologie, Développement Durable, et Energie) : en libre accès :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Il s'agit de sélectionner la région, puis la station (Rive de Gier, Givors,...)

<http://www.vigicrues.gouv.fr/niveau3.php?idspc=18&idstation=5022>

Puis de choisir « Débit » ou « Hauteur d'eau » + « rafraîchir le graphique »

### *SAPHYRAS :*

SAPHYRAS est un Système d'Alerte aux Crues. Il modélise des débits en intégrant des prévisions météorologiques. Il fait partie des opérations du Contrat de Rivière. Il a été mis en place par Saint-Etienne Métropole et le SIGR y participe financièrement.

Les communes ayant une partie de leur territoire impacté (Givors, Saint Jean de T, Saint Maurice sur D, Saint Romain en G, Trèves) ont reçu des codes d'accès.

Accès SAPHYRAS : pour les communes ayant des codes : se connecter sur <http://alerteauxcrues.agglo-st-etienne.fr/> et rentrer son identifiant et son mode de passe.

SEM a mis en place un système d'astreinte lié à SAPHYRAS : un agent vérifie les résultats et lance une procédure d'alerte si la situation le nécessite (débit approchant le débit de débordement). Cette alerte se traduit par l'appel d'un automate aux numéros préalablement transmis par les communes. Les communes prennent ensuite le relais.

## **CIPANAB**

Les CIPANAB sont des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates Améliorées pour la Biodiversité. Il s'agit de couvrir les sols agricoles en interculture, de façon à ne pas laisser nu les sols pendant la période hivernale. Les intérêts de mettre en œuvre un couvert végétal sont les suivantes :

- Contribuer à lutter contre l'érosion
- Réduire les fuites de nitrates vers les eaux souterraines
- Limiter le transfert de substances phytosanitaires par ruissellement
- Restituer de l'azote pour la culture suivante
- Améliorer la structure et l'activité organique des sols
- Limiter la colonisation des parcelles par les adventices
- Améliorer le drainage des sols.

Cette action est mise en place en partenariat avec la Fédération de Chasse FDCRM. Cette dernière se charge de l'animation et de la logistique pour fournir les graines aux agriculteurs. Les agriculteurs sont chargés du semis sur leurs parcelles.

L'appui du SIGR proposé est la prise en charge des graines acquises par la FDCRM sur 19 ha. Cette surface correspond à celle envisagée en début d'année. A savoir que la surface semée dépasse ce nombre.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération permettant de poursuivre le dossier. La délibération est votée à l'unanimité.

## **Remboursement des frais du SIGR à la Ville de Givors**

La municipalité de Givors accueille le siège et les locaux du SIGR, met à disposition ses véhicules pour les déplacements, ainsi que son parc informatique. Les services finances, ressources humaines, formation et juridique sont également mis à disposition du SIGR pour diverses assistances techniques et administratives. Le coût de l'assistance des services est basé sur le temps passé et les coûts salariaux des personnes apportant leur assistance au SIGR. Le détail des frais est présenté. Le montant total s'élève à 4 700,00 €.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération. La délibération est votée à l'unanimité.

## **2016 - Entretien de la végétation**

Le programme d'entretien de la végétation proposé est basé essentiellement sur les priorités d'actions définies par le programme pluriannuel d'entretien et de restauration du lit et des berges du Gier et de ses affluents.

Les opérations envisagées sont les suivantes :

- entretien de la végétation : débroussaillage, bûcheronnage, élagage, bois mort,
- lutte contre Renouée du Japon : arrachage, fauche, bâchage.

sur les cours d'eau :

- La Combe de St Romain
- Le Grand Cotéon
- Le Bozançon
- Le Gier
- Le Mezerin
- Le Barny
- La Combe d'Allier

sur les communes :

- Echaldas
- St Romain en Gier
- Givors
- St Maurice sur Dargoire
- Saint Didier sous Riverie

- Trèves
- St Andéol le château
- St Jean de Touslas

Le programme détaillé est présenté sous forme de tableau.

Une opération de lutte contre la Renouée avec bâchage est envisagée sur le Bozançon, en aval de la Renavelière, en rive gauche au niveau d'un enrochement. Le SIGR envisage une réunion pour expliquer aux propriétaires riverains les opérations de gestion de la végétation, de lutte contre la Renouée du Japon et le bâchage.

M Maurice Olagnier, commune de Saint Maurice sur Dargoire, avait indiqué lors du précédent Comité Syndical un secteur qui se prêterait à la possibilité de création ou de réouverture de chemin. Ainsi, une prospection de terrain a été effectuée (SIGR - municipalité – COPAMO) du Pont de Brioles (sous les Ponçonnières) jusqu'à la confluence des Bozançons. Un chemin ou, à minima, un tracé est présent tout du long, parfois large, parfois assez étroit et embroussaillé. A un point, le passage est en questionnement et doit être étudié. Cette opération et ses modalités sont à préciser. Elle pourrait être envisagée en partenariat avec la COPAMO, notamment avec la mise en valeur liée à l'ENS (Espace Naturel Sensible) ou avec le SIGR dans le cadre du Contrat de Rivière.

Mme Virginie Ostogic questionne pour des interventions contre l'ambrosie. Murielle Papirnyk se renseigne concernant les « brigades ambrosies » et par quel biais les faire intervenir.

Le programme totalise 28 semaines, les brigades de Rhône Insertion Environnement travaillant 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Le coût se décompose entre l'intervention forfaitaire journalière (40 €/jour) et les frais de restauration (5 à 7 personnes de RIE se restaurent pour environ 100 € dans un restaurant proche du chantier), pour un montant total de 15 680 €.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération :

- approbation et autorisation pour solliciter les Brigades Départementales et signer la convention,...

La délibération est votée à l'unanimité.

## **Animations scolaires 2015 - 2016**

Les inscriptions sont maintenant closes.

La question est posée concernant le taux d'inscription peu élevé. Cela s'explique par le fait que certaines écoles ont déjà participé l'an passé, ou que d'autres animations existent également (proposées par le SITOM),...

Pour l'année 2016-2017, il est proposé que le SIGR envoie directement le dossier sur le mail des écoles des communes du bassin versant. Les communes pourront envoyer à Murielle Papirnyk les coordonnées des écoles (nom, adresse, et surtout mail), de façon à les utiliser pour l'année prochaine.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **2016 – entente SEM - SIGR**

L'entente SEM – SIGR prend forme d'une conférence composée de 3 membres représentants chaque structure. Les décisions seront appliquées uniquement après délibération du comité syndical SIGR et du conseil communautaire SEM. La dernière a eut lieu le 26 novembre 2015.

Les actions sont présentées dans un tableau sur le diaporama. Les montants présentés sont indiqués hors subvention.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **2016 – poste de chargé de mission**

La mise en œuvre des actions du SIGR nécessite la prolongation du poste de chargé de mission.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **DOB – débat d'orientation budgétaire pour 2016**

Les principales dépenses sont présentées.

Le fonctionnement du SIGR comprend la masse salariale du poste de chargé de mission, les frais de déplacement, les outils de communication (téléphone, internet), l'appui de la Ville de Givors concernant la comptabilité et les ressources humaines (édition fiche de paye, etc), la formation, la documentation technique.

L'entretien de la végétation comprend les frais pour RIE (forfait journalier, prise en charge des repas), l'intervention d'entreprises d'insertion pour ramassage des déchets telles que SOS petits boulots, l'intervention d'entreprise pour l'abattage et l'élagage que ne peuvent pas réaliser les Brigades de RIE.

Les frais pris en compte dans le cadre de l'entente SEM-SIGR sont présentés subventions déduites.

L'étude restauration hydraulique, écologique et paysagère du Gier dans sa traversée de Givors sera lancée en 2016. Une réunion de travail préalable à la consultation sera organisée en janvier 2016.

L'aménagement du Gier à Saint Romain en Gier se divise en 2 phases :

- la finalisation de l'étude en cours,
- le lancement de la maîtrise d'œuvre et du dossier Loi sur l'Eau de façon à passer en phase opérationnelle.

La restauration du Gier sur le tronçon Chateauneuf - Saint Romain en Gier se divise en 2 phases :

- la finalisation de l'étude en cours,
- selon ce qui sera décidé : le lancement de la maîtrise d'œuvre et du dossier Loi sur l'Eau de façon à passer en phase opérationnelle sur le(s) tronçon(s) identifié(s).

L'opération d'acquisition dans le cadre du fond FPRNM, dit fond Barnier du quartier Saint Lazare Chemin des Cornets à Givors sera mise en œuvre sur 2016.

Les principales recettes sont présentées.

## **Convention Pole Emploi**

Les employeurs d'agents non titulaires des collectivités territoriales mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail assurent la charge et la gestion de l'allocation d'assurance. Ceux-ci peuvent, par convention conclue avec Pôle emploi lui confier cette gestion. Pôle Emploi est alors en mesure de gérer l'indemnisation du chômage des agents non titulaires de droit public dans la fonction publique territoriale.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **GEMAPI**

La compétence GEMAPI correspond à la GEstion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations. Cette compétence sera obligatoire à partir du 1er janvier 2018 pour les EPCI.

La loi a par ailleurs créé une nouvelle gouvernance à l'échelle des bassins versants : les EPAGE (Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux), ainsi que possibilité de mettre en place une « taxe GEMAPI » dédiée à la compétence (40 € max / habitant).

## **Questions et points divers**

Il est rappelé les réunions publiques d'information concernant le PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels - Inondation) du bassin versant du Gier les 15 et 16 décembre 2015.

## **Document joint à ce compte rendu**

- Diaporama présenté lors du comité syndical du 10 décembre 2015